

RCS : MELUN Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01659 Numéro SIREN : 822 378 865 Nom ou dénomination : A.G.C

Ce dépôt a été enregistré le 11/05/2020 sous le numéro de dépôt 3605

Greffe du tribunal de commerce de MELUN



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 11/05/2020

Numéro de dépôt : 2020/3605

Déposant :

Nom/dénomination : A.G.C

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 822 378 865

N° gestion : 2016 B 01659



Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)Formulaire à déposer
en double exemplaire

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

3605

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/2019	et clos le	31/12/2019	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SIRET		Ancienne adresse en cas de changement	
Adresse du principal établissement:			
7 RUE DU CLOITRE 77720 CHAMPEAUX			

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	

B ACTIVITÉ

Activités exercées	CONSEIL POUR LES AFFAIRES	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	---------------------------	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31 % ou 33 1/3 %	0	Bénéfice imposable à 28%	0	Déficit	0
	Bénéfice imposable à 15 %	2 058	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2. Plus-values						
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)		
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0%				

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches		
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		

Société d'investissement	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%
--------------------------	--	---

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)
--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom/Adresse N°
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom/Adresse N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Si oui, indication du logiciel utilisé
---	--

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.frS'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Tél:	Tél:
OGA/OMGA	Identité du déclarant:
Viseur conventionné	Date: 07/04/2020
(Cocher la case correspondante)	Lieu: CHAMPEAUX
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :	Qualité et nom du signataire: MME ADAMSKI RACHEL PRESIDENTE
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur conventionné	Signature:

* Au moment de signer le présent document, vous devez être à jour de vos obligations fiscales. Si vous n'êtes pas à jour, il est demandé de préciser le montant de la dette fiscale et de la date d'échéance.

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

N° 2065 bis-SD

2020

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

checked in case of a return ☒

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾						c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾						e
						f
						g
						h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾						i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾						
						Total (a à h)

		Total (a à h)	
I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			

[illegible]

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	



[Signature]

Désignation de l'entreprise		A. G. C.				
Adresse de l'entreprise		7 RUE DU CLOITRE				
		77720	CHAMPEAUX			
SIRET		8 2 2 3 7 8 8 6 5 0 0 0 1 5				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2	Durée de l'exercice précédent *			
		1 2				
		Exercice N clos le				
		31 12 2019				
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions			
		1	2			
		Net				
		3				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
		Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *		028	030		
	Immobilisations financières * (1)		040	042		
	Total I (5)	044	048			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
	Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	3 180	070	3 180
		Autres * (3)	072	074		
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	4 033	086	4 033	
	Charges constatées d'avance *	092	094			
	Total II	096	7 213	098	7 213	
Total général (I + II)		110	7 213	112	7 213	
PASSIF				Exercice N	NET	
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				100	
	Écarts de réévaluation		120			
	Réserve légale		124			
	Réserves réglementées *		126			
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131	132		
	Report à nouveau		134		1 378	
	Résultat de l'exercice		136		1 749	
	Provisions réglementées		140			
	Total I	142		3 227		
	DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
Fournisseurs et comptes rattachés *			166		500	
Autres dettes		(dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	1 866	172	3 486
Produits constatés d'avance			174			
		Total III	176		3 986	
Total général (I + II + III)		180		7 213		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD



②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **SASU A. G. C** Néant ☐ Exercice N clos le

A – RÉSULTAT COMPTABLE Formulaire déposé au titre de l'IR 018 **3 112 210119**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210	
	Production vendue { Biens dont export et livraisons } Services *	215 217	214 218	19 073
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
	Production immobilisée *		224	
	Subventions d'exploitations reçues		226	
	Autres produits		230	1
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	19 074
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	
	Variation de stocks (marchandises) *		236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *		240	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)		242	16 578
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE * 243 438)		244	438
	Rémunérations du personnel *		250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	
	Dotations aux amortissements *		254	
	Dotations aux provisions		256	
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 } dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }		262		
Total des charges d'exploitation (II)			264	17 016
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)			270	2 058
Produits financiers (III) 280				
Charges financières (V) 294				
Produits exceptionnels (IV) 290				
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347		300	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348			
			308	309
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)			310	1 749
B – RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	1 749 314
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	318		
	Provisions non déductibles *	322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)	324	309	
	Divers * dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 238 sexies D) 249)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime 998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime 999				
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies) 986	ZFU – TE (44 octies et octies A) 987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981	JEI (44 sexies A) 989		
	ZRD (44 terdecies) 127	ZRR (44 quinquies) 138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies) 991	Pôles de compétitivité hors CICE (44 undecies) 990		
	ZFANG (44 quaterdecies) 345	Investissements outre-mer 344		
	BUD (44 sexdecies) 992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993		
	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346	350
	Dont divers			
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies) 655			
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies A) 643			
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies B) 645			
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies C) 647			
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies D) 648			
Dédution exceptionnelle simulateur de conduite 641				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2			352	2 058 354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356	
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :			360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2			370	2 058 372

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD



[Signature]

③

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des Impôts) Désignation de l'entreprise **SASU A. G. C.** Néant ☐

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobiliations corporelles	Immobiliations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406		
		Autres	410	412	414	416		
		Terrains	420	422	424	426		
		Constructions	430	432	434	436		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	442	444	446		
		Installations générales, agencements, aménagements divers	450	452	454	456		
		Matériel de transport	460	462	464	466		
		Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476		
		Immobiliations financières	480	743 482	484	743 486		
		TOTAL	490	743 492	494	743 496		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif à la fin de l'exercice et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Immobiliations corporelles	Immobiliations incorporelles		500	502	504	506		
		Terrains		510	512	514	516	
		Constructions		520	522	524	526	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		530	532	534	536	
		Installations générales, agencements, aménagements divers		540	542	544	546	
		Matériel de transport		550	552	554	556	
		Autres immobilisations corporelles		560	562	564	566	
		TOTAL		570	572	574	576	
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé 2 3 4 5								
6 7 8 9 10								
Immobiliations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
8								
9								
10								
Total	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.



④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

DGFIP N° 2033-D-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise A. G. C		Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions de dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et en cours	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Dotations		Reprises			
Immobilisations incorporelles	700	705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710	715		2	
Constructions	720	725		3	
Installations techniques, matériel et outillage	730	735		4	
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745		5	
Matériel de transport	750	755		6	
Autres immobilisations corporelles	760	765		7	
TOTAL		770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780	
II DÉFICITS REPORTABLES		III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209 C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209 C du CGI		995
Déficits imputés		983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209 C du CGI)		996
Déficits reportables		984			
Déficits de l'exercice		860			
Total des déficits restant à reporter		870			
IV DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI		325	381
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	380
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD



Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **A. G. C** Néant ☐ *

Exercice ouvert le : **01/01/2019** et clos le : **31/12/2019** Données en nombre de mois **1 2**

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :

Dont apprentis	376
Dont handicapés	657
Effectifs affectés à l'activité artisanale	651
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE	861

I – Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	108
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	118
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	119
	105
TOTAL 1	106

II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	115
Subventions d'exploitation reçues	143
Variation positive des stocks	113
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	111
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	116
	153
TOTAL 2	144

III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	
Variation négative des stocks	121
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	145
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	125
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	310
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	133
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	148
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	128
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	135
	150
TOTAL 3	152

IV – Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	
(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137

V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF	117	0
---	-----	---

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Période de référence 024	026
Date de cessation	016

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »



Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 1 9

SIREN 8 2 2 3 7 8 8 6 5

Dénomination de l'entreprise A.G.C

Adresse (voie) 7 RUE DU CLOITRE

Code postal 77720

Ville CHAMPEAUX

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

1

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES

904

100

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

MME

Nom patronymique

ADAMSKI

Prénom(s)

RACHEL

Nom marital

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

100

Naissance :

Date

02/11/1968

N° Département

52100

Commune

ST DIZIER

Pays

FR

Adresse :

N°

7

Voie

RUE DU CLOITRE

Code postal

77720

Commune

CHAMPEAUX

Pays

FR

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD



FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2020

N° de dépôt

⑦

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 1 (1)

Néant ☒

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

Exercice clos le

3 1 1 2 2 0 1 9

SIREN

8 2 2 3 7 8 8 6 5

Dénomination de l'entreprise A.G.C

Adresse (voie) 7 RUE DU CLOITRE

Code postal

7 7 7 2 0

Ville

CHAMPEAUX

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Voie

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Voie

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD



[Signature]

A. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN du déclarant: **822378865**
A.G.C
7 RUE DU CLOITRE
77720 CHAMPEAUX
Code activité NAF: **7022Z**
Référence d'Obligation Fiscale TDFO: **IS1**
Référence d'Obligation Fiscale CVAE: **CVAE1**

J'accepte l'utilisation de cette adresse mail pour la transmission d'information par la DGFIP

Désignation du conseil: ☒ Pas de conseil
☐ Comptable
☐ Cabinet Conseil
☐ Expert - Comptable

J'accepte l'utilisation de cette adresse mail pour la transmission d'information par la DGFIP

B. RÉGIME FISCAL

Catégorie fiscale: **BI**
Régime fiscal: **RS**
Code IS IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC-IS): **IS**
Cession/cessation d'activité ou décès de l'exploitant:
Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration: **NOR**

C. PÉRIODES

Date de début de l'exercice ou période N: **01/01/2019**
Date de clôture de l'exercice ou période N: **31/12/2019**
Durée de l'exercice ou période N: **12**
Date d'arrêté provisoire des comptes:
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA): **31/12/2018**
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA): **12**

D. MONNAIE

Code monnaie: **EUR**

PROCES-VERBAL DE DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
en date du 6 mai 2020

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2019

L'an deux mille vingt,

Le six mai,

A neuf heures

Madame Rachel ADAMSKI, associé unique de la société par actions simplifiée
" A.G.C " et Présidente de la dite société,

APRES AVOIR EXPOSE QUE :

En sa qualité de présidente, l'associé unique a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2019 sur l'activité de la société au cours de l'exercice.

A PRIS LES DECISIONS CI-APRES RELATIVES A :

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019,

Affectation du résultat de l'exercice,

La constatation des conventions visées à l'article L 223-19 du nouveau code de commerce,

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils ont été établis et se soldant par un bénéfice net comptable de €. 1 749. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique après avoir constaté que le bénéfice de l'exercice totalise €. 1 749. décide d'affecter le dit résultat comme suit:

AD



Origines du résultat à affecter :

1) Autres réserves	€.	0
2) Résultat de l'exercice	€.	1 749
3) Report à nouveau	€.	1 378
Total	€.	<u>3 127</u>

Affectation proposée :

4) Affectation aux réserves :		
. réserve légale	F.	10
. réserve spéciale des plus values à long terme	F.	0
. réserves statutaires	F.	0
5) Dividendes	F.	0
6) Report à nouveau	F.	3 117
7) Autres réserves	F.	0
Total	F.	<u>3 127</u>

TROISIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article L 223-19 du nouveau code de commerce, l'associé unique relate les conventions conclues pendant l'exercice écoulé :

Rémunération brute globale du président pour une somme de €. 0.

Prise en charge par la société des charges sociales de l'exploitant pour un montant de €. 0.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus il a été adressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Rachel ADAMSKI
Président et associé unique

